



Litige avec un entrepreneur de maçonnerie

Par Patgin

Bonjour,

J'ai fait rénover ma terrasse par une entreprise qui m'a facturé pour une somme importante, des travaux qu'elle n'a pas réalisés.

Le patron de cette entreprise est un menteur hors norme. Il ment en permanence et avec un aplomb déconcertant.

Heureusement, j'ai filmé les travaux chaque jour, je peux démontrer une grande partie de ses mensonges.

Je l'ai assigné en justice et le tribunal a mandaté un expert.

Il a roulé l'expert dans la farine.

L'expert a rejeté, à une exception près, l'ensemble des preuves que je lui ai expédiées ; par contre, il a validé sans la moindre vérification deux factures de l'entreprise (2 137 TTC), sans la moindre vérification, alors que je lui ai démontré qu'elles ne pouvaient pas être authentiques.

Quelle est l'intérêt d'une expertise si l'authenticité des documents présentés n'est pas vérifiée ?

Il a également facturé, dans son rapport, une protection du chantier, alors que je lui ai fourni une photo qui apporte la preuve du contraire, dans laquelle on voit le matériel entreposé sur la pelouse et un sentier boueux creusé par le passage des ouvriers et des outils.

Dans son rapport, il nomme gentiment « distorsions » des surfacturations de 46,67 % (1 047,20 ? TTC) en ce qui concerne la pose des dalles.

Son expertise manque totalement d'objectivité, aussi, je voulais demander une contre-expertise, mais mon avocate, qui s'est occupé de mon dossier en dilettante, me dit que c'est trop tard, que le rapport d'expertise a été remis à la juge.

Elle me conseille de régler le montant établi par l'expert, mais pour moi, qui suis d'une totale bonne foi, c'est insupportable de payer des fausses factures à un menteur et un voleur. D'autant plus qu'il m'a menacé au téléphone et insulté le jour de l'expertise.

Est-il exact que je ne puisse pas contester le manque d'objectivité du rapport et demander une contre-expertise ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses

Par Nihilscio

Bonjour,

Est-il exact que je ne puisse pas contester le manque d'objectivité du rapport et demander une contre-expertise ?

Vous pouvez tout contester mais pour être crédible il faut apporter des preuves. Manifestement vos preuves n'ont jusqu'ici pas convaincu.

Pour la contre-expertise, tout dépend du stade où en est la procédure. Il y a des délais qui sont fixés par le juge de la mise en l'état. Ils sont peut-être dépassés.

Les experts judiciaires ne sont pas nés de la dernière pluie. Je ne pense pas que l'expert ait pu être facilement roulé dans la farine.

Par Patgin

Les photos que j'ai présentées étaient extraites des vidéos du chantier. Elles étaient suffisamment explicites. Les vidéos auraient été bien sûr plus probantes, mais comment les transmettre dans un dossier ?

Comme je l'ai écrit dans mon message précédent, j'ai présenté à l'expert une photo démontrant d'une façon incontestable qu'il n'y avait pas de protection du chantier, il l'a rejeté. Et il n'a pas pris la peine de me demander les vidéos originales.

Hélas si, l'entrepreneur a réussi à bernier l'expert. Vous ne pouvez pas imaginer à quel menteur nous avons affaire. C'est inouï. Il ment constamment avec un aplomb déconcertant.

Tout ce qu'il a dit ou écrit dans cette affaire est mensonger.

Mon avocate n'a pas été à la hauteur, c'est moi qui lui ai dit qu'il fallait demander les justificatifs de paiement des factures, et elle les a demandés trop tard, l'expert a rejeté notre demande.

J'ai reçu le rapport d'expertise en recommandée le samedi 27 mai, il y a 12 jours.

J'aurais voulu demander une contre-expertise et cette fois-ci, j'aurais présenté les vidéos du chantier et demander les justificatifs des factures, mais mon avocate me dit que c'est trop tard, qu'on ne peut rien faire.